

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2010 - 803 du 31 décembre 2010

portant nomination du directeur général adjoint chargé des finances
et de la comptabilité de la société nationale des pétroles du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des
pétroles du Congo ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions
civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre
des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-595 du 21 août 2010 portant approbation des statuts de la
société nationale des pétroles du Congo.

En Conseil des ministres,

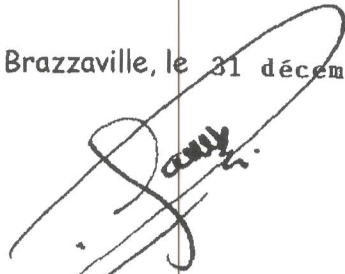
DECRETE :

Article premier : Monsieur Calixte NGANONGO est nommé directeur général
adjoint chargé des finances et de la comptabilité de la société nationale des
pétroles du Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Calixte NGANONGO, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2010-803

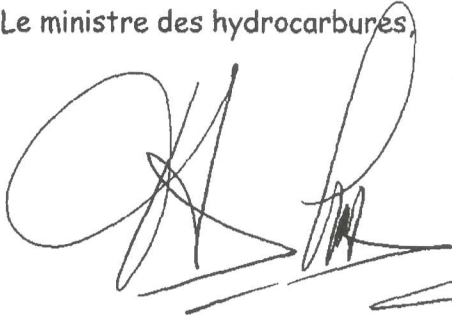
Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

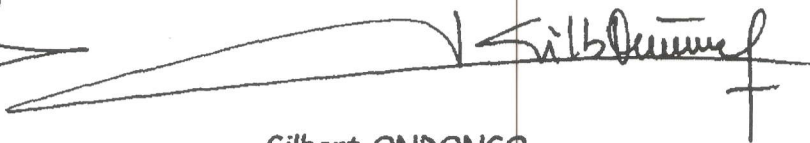
Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,



André Raphaël LOEMBA.-

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-